

## 27ème SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE FRANCO-QUÉBÉCOISE

La 27<sup>e</sup> session de la Commission permanente franco-québécoise s'est tenue à Paris les 29 et 30 mai 1979 sous une forme restreinte, conformément aux décisions prises par les Présidents en Octobre 1978.

La Délégation québécoise était présidée par M. Robert NORMAND, Sous-Ministre des Affaires Intergouvernementales.

La Délégation française était présidée par M. Roger VAURS, Directeur Général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques au Ministère des Affaires Étrangères.

Étant convenus d'examiner par priorité les thèmes retenus par les Premiers Ministres, les deux délégations sont parvenues aux décisions et conclusions suivantes :

### I.- STRUCTURES DE LA COOPÉRATION

Les Premiers Ministres ayant clairement indiqué que les priorités de la coopération devaient être redéfinies et de nouvelles avenues tracées, les deux délégations sont convenues :

- de reporter à 1980 la prochaine réunion de la sous-commission des sciences de la santé afin que puisse être modifiée la structure de cette sous-commission et redéfinis ses objectifs.
- d'engager immédiatement une réflexion sur le fonctionnement et la structure du CEDEP et du CEDET, qui devront être modifiés.

## II.- BUDGET DE LA COOPÉRATION

Les deux délégations sont convenues de développer les programmes à incidences économiques, conformément aux décisions des Premiers Ministres. Les disponibilités financières seront obtenues par des redéploiements, notamment dans le secteur de l'éducation, dont le volume global sera réduit.

## III.- ÉTUDE SECTORIELLE

### 1) Éducation

- Au niveau universitaire, les projets intégrés seront réduits d'environ 10%. En outre un contingent d'une dizaine de bourses sera dégagé du contingent auparavant réservé aux projets intégrés.

- La partie française retient la proposition québécoise de réduire le nombre de stages du programme de francisation de l'Enseignement Technique en 1980.

- L'échange de jeunes maîtres est fixé à 50 de part et d'autre pour l'année 1981.

- Le programme d'Éducation Permanente devrait voir ses moyens accrus en 1980 dans les domaines prioritaires.

- Les résultats définitifs de l'expérience de COPUSE feront l'objet d'un rapport qui sera communiqué à la session de mai 1980 de la Commission Permanente.

- Le GUISE est chargé de tirer les conclusions de ses travaux et de réfléchir sur de nouvelles utilisations du satellite en tenant compte de ses caractéristiques propres.

### 2) Affaires Sociales

- L'échange de fonctionnaires est porté à 10 de part et d'autre à partir de 1980. Il sera étendu aux personnels des entreprises publiques et semi-publiques, et la durée des stages pourra être modulée, sous réserve d'un séjour minimum de 6 mois, et maximum de 18 mois.

- Le programme de perfectionnement de fonctionnaires québécois à l'Institut d'Études Politiques de Paris entrera en vigueur en septembre 1979, sur une base expérimentale de 4 participants.

- S'agissant des échanges dans le domaine des banques de terminologie, M. FRONTARD, Président de l'AFTERM, est prêt à se rendre au Québec après la livraison du terminal par la partie québécoise, en vue de mettre au point les modalités techniques de son utilisation et de la coopération en matière de terminologie.

- Les deux parties se félicitent du développement de la coopération entre la Documentation française et l'Éditeur Officiel du Québec. La partie québécoise donne son accord sur les missions proposées par la partie française. Elle enverra un émissaire à cette fin pour rencontrer le directeur de la Documentation française.

- La partie française transmettra au Ministère compétent le projet présenté par la partie québécoise sur les séjours du 3<sup>e</sup> âge, et y apportera une assistance technique en vue de sa mise au point.

### 3) Coopération technique dans les secteurs économiques

- Conformément aux décisions des Premiers Ministres, l'échange concernera en priorité des ingénieurs en exercice. Les premiers échanges intéresseront notamment des spécialistes des énergies nouvelles et des économies d'énergie, sur la base de 5 de part et d'autre.

- En matière de formation de dirigeants de P.M.I., la partie française approuve les propositions québécoises en agro-alimentaire et fera connaître prochainement sa position sur les dernières propositions québécoises dans le secteur des articles de sport.

- Dans le domaine des pêches maritimes, la partie française est prête à mettre à la disposition de la partie québécoise des experts en matière d'équipement de navires de recherches et de bassins d'essais, dès que cette dernière aura précisé les profils des personnels requis. En outre les responsables, de ces projets devront préciser l'estimation des coûts imputables à la coopération franco-québécoise pour la prochaine réunion de la Commission Permanente.

- La partie québécoise demande la participation d'un spécialiste français des techniques de chauffage solaire à la conception d'édifices publics et précisera prochainement le profil de l'expert en question. En outre elle souhaite associer des experts français aux recherches de la future société québécoise des Énergies Nouvelles en vue de développer la coopération franco-québécoise dans ce domaine. Un échéancier de ces projets sera remis à la partie française.

#### IV.- AFFAIRES CULTURELLES

##### 1) Échanges artistiques

Les deux parties sont convenues d'aboutir à une programmation systématique des échanges artistiques. La partie québécoise a pris bonne note des suggestions émises par la partie française dans le domaine du théâtre (échange d'ateliers), de la chanson, de la peinture, de la musique et de la photographie. Des contacts avec des responsables français seront ménagés à la partie québécoise en vue de développer ces activités.

##### 2) Livre

La surremise de 30% destinée à la promotion du livre scientifique et technique franco-québécoise restera limitée aux ouvrages universitaires, en raison de contraintes budgétaires.

La partie québécoise ayant rappelé certaines dispositions prévues dans les accords Peyrefitte-Johnson concernant la révision des manuels d'histoire en France et au Québec, il est décidé de traiter ce dossier aux réunions de concertation des deux Ministères de l'Éducation.

##### 3) Audio-visuel

Conformément à la décision des deux Premiers Ministres, les deux parties conviennent de développer considérablement la coopération franco-québécoise dans le domaine de l'audio-visuel.

Elles décident à cet effet la mise en œuvre du programme suivant :

#### A.- Coopération dans le domaine de la câblodistribution

Dans le cadre du programme de la Commission Permanente de Coopération Franco-qubécoise, les deux parties décident de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer un approvisionnement massif et la diffusion d'émissions françaises sur le réseau de câble du Québec. Sous réserve d'arrangement à intervenir quant aux modalités d'application pratiques, les deux parties conviennent des dispositions suivantes :

- les émissions seront fournies à raison d'environ 2500 heures par an par les Sociétés Françaises de Télévision dans les conditions décidées par les deux parties et les Sociétés Françaises de télévision (cf. annexe ci-jointe).

- le financement des droits de diffusion qui seront payés aux Sociétés Françaises de Télévision sera assuré conjointement par les Gouvernements Québécois et Français à raison d'un montant annuel global de 1.000.000 de dollars canadiens, chacun des deux Gouvernements prenant à sa charge 500.000 dollars canadiens.

#### B.- Coproductions cinématographiques dans les domaines éducatif et scientifique,

Les deux parties décident de promouvoir un programme de coproductions cinématographiques dans les domaines éducatif et scientifique.

Elles examineront, à cet effet, les moyens susceptibles d'encourager un tel programme. Une procédure d'aide sera proposée à la prochaine session de la Commission permanente.

#### C.- Échanges technologiques dans le domaine audiovisuel

Les deux parties conviennent de développer les échanges technologiques dans le domaine audiovisuel.

1°)- La partie québécoise accepte, à cet effet, de mettre à la disposition de la partie française l'expérience acquise dans le domaine de l'utilisation du câble.

- Les deux parties décident de fixer un contingent annuel de missions de spécialistes français au Québec.

Pour l'exercice en cours, elles conviennent de dégager les moyens nécessaires.

2°)- Les deux parties décident de développer la coopération dans le domaine de la conversion des normes de signaux de télévision.

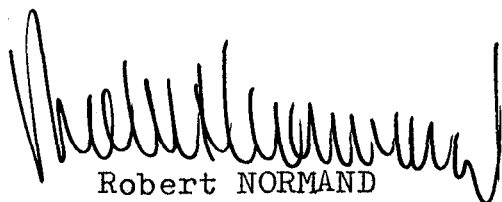
Cette opération sera suivie, pour la partie française, par le Comité de Coordination d'Études et de Télécommunications - et pour la partie québécoise par l'Institut National de la Recherche Scientifique.

Les premiers résultats de cette opération seront examinés lors de la prochaine session de la Commission Permanente.

La prochaine session de la Commission Permanente aura lieu à Québec le 6 novembre 1979.

Paris, le 30 Mai 1979

Le Président de la  
délégation québécoise



Robert NORMAND

Le Président de la  
délégation française



Roger VAURS